TECHNOLIT DER WERKSTATTEXPERTE

Téléfax: +49 (0) 66 48 / 69-5 69

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

825038_776366_4361099_Blitz_Politur_Spray

Date de révision: 24.04.2019 Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

825038 776366 4361099 Blitz Politur Spray

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit d'entretien

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Technolit GmbH
Rue: Industriestr. 8
Lieu: D-36137 Großenlüder

Téléphone: +49 (0) 66 48 / 69-0

e-mail: info@technolit.de
Internet: www.technolit.de

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger: Aérosol: Aerosol 1

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkane, iso-alkane, cyclic, aromates (2-25%)

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

TECHNOLIT® DER WERKSTATTEXPERTE

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

825038_776366_4361099_Blitz_Politur_Spray

Date de révision: 24.04.2019 Page 2 de 10

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification SGH	•	•	
75-28-5	isobutane			10 - 25 %
	200-857-2	601-004-00-0	01-2119485395-27	
	Flam. Gas 1, Compressed gas;	H220 H280	*	
74-98-6	propane			10 - 25 %
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1, Compressed gas;			
	Hydrocarbons, C9-C12, n-alkan	s (2-25%)	10 - 25 %	
	919-446-0		01-2119458049-33	
68425-47-8	Diethanolamide, Soya	2,5 - 10 %		
	270-355-6			
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 I			
64742-82-1	Naphtha (petroleum), hydrotrea	<2,5 %		
	265-185-4		01-2119458049-33	
	STOT RE 1, Asp. Tox. 1; H372			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.

TECHNOLIT DER WERKSTATTEXPERTE

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

825038_776366_4361099_Blitz_Politur_Spray

Date de révision: 24.04.2019 Page 3 de 10

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Desserrer les vêtements serrés. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Solvants/Dilutions ne pas utiliser. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

non applicable

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Extincteur à sec, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2), Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Extrêmement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie: Une épaisse fumée noire qui peut être malsaine pour l'être humain. Développement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Danger d'explosion!

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Porter un vêtement de protection approprié. Éviter tout contact avec la substance.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêche l'infiltration dans les égouts, les puits et les sous-sols. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Avec des materiaux absorbants non combustibles (par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) les délimiter et les recueillir ensemble. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Effectuer le nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

TECHNOLIT® DER WERKSTATTEXPERTE

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

825038_776366_4361099_Blitz_Politur_Spray

Date de révision: 24.04.2019 Page 4 de 10

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. A éviter: Contact cutané prolongé et intensif. Ne pas vaporiser dans les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs forment des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Température de stockage recommandée: à température ambiante. Fermer soigneusement les récipients ouverts et stocker debout.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, fortes

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation				
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur	
	Hydrocarbons, C9-C12, n-alkane, iso-alkane, cyclic, aromates (2-25%)				
Salarié DNEL, à long terme par inhalation systémique 330 mg/m³				330 mg/m³	
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	44 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	71 mg/m³	
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	26 mg/kg p.c./jour	
Consommateur DNEL, à long terme par		par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour	

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition









Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

TECHNOLIT® DER WERKSTATTEXPERTE

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

825038_776366_4361099_Blitz_Politur_Spray

Date de révision: 24.04.2019 Page 5 de 10

Protection des yeux/du visage

Utiliser des Lunettes de protection hermétique. DIN EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection. (Résistant aux solvants) DIN EN 374

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm.

Temps de pénétration (durée maximale de port): >480 min.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre: ABEK-P2 (EN 371)

Pour en général: La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter les déversements ou les fuites si ceci est possible sans risque. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol

Couleur: incolore/limpide
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non déterminé

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle non déterminé

d'ébullition:

Point d'éclair: -80 °C ()

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non déterminé

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité: () 1,4 vol. % Limite supérieure d'explosivité: () 10,8 vol. %

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable gaz: non déterminé
Température de décomposition: non déterminé

Numéro de révision: 4 F - FR Date d'impression: 24.04.2019

TECHNOLIT® DER WERKSTATTEXPERTE

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

825038_776366_4361099_Blitz_Politur_Spray

Date de révision: 24.04.2019 Page 6 de 10

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur: non déterminé

Densité: 0,979 g/cm³ (Substance active)

Hydrosolubilité: Non ou peu miscible.

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage:non déterminéDensité de vapeur:non déterminéTaux d'évaporation:non déterminéTeneur en solvant:Solvants: 20%

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En raison de la pression de vapeur élevée, il y a risque d'explosion des récipients lorsqu'ils sont chauffés.

10.4. Conditions à éviter

Extrêmement inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Les vapeurs forment des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Fumées, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2).

Information supplémentaire

Décomposition thermique: Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

TECHNOLIT® DER WERKSTATTEXPERTE

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

825038_776366_4361099_Blitz_Politur_Spray

Date de révision: 24.04.2019 Page 7 de 10

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode	
	Hydrocarbons, C9-C12, n-alkane, iso-alkane, cyclic, aromates (2-25%)					
	orale	DL50 >15000 mg/kg	Rat			
	cutanée	DL50 >3400 mg/kg	Rat			
68425-47-8	Diethanolamide, Soya					
	orale	DL50 >5000 mg/kg				

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritant pour la peau.

Effets sensibilisants

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique

Observation diverses

Symptômes: Maux de tête, Vertiges, somnolence, Nausée, Vomissement. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
	Hydrocarbons, C9-C12, r	Hydrocarbons, C9-C12, n-alkane, iso-alkane, cyclic, aromates (2-25%)						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10-30	96 h				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	4,6-10	72 h				
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,097	21 d				
68425-47-8	Diethanolamide, Soya							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1-10	96 h				
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1-10					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h				

12.2. Persistance et dégradabilité

TECHNOLIT® DER WERKSTATTEXPERTE

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

825038_776366_4361099_Blitz_Politur_Spray

Date de révision: 24.04.2019 Page 8 de 10

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			•
	Hydrocarbons, C9-C12, n-alkane, iso-alkane, cyclic, aromates (2-25%)		
		74,7%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).		-	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
75-28-5	isobutane	2,8
74-98-6	propane	2,36

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE,

MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de

tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:UN 195014.2. Désignation officielle deAÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

TECHNOLIT DER WERKSTATTEXPERTE

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

825038_776366_4361099_Blitz_Politur_Spray

Date de révision: 24.04.2019 Page 9 de 10

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité dégagée:E0Catégorie de transport:2Code de restriction concernant lesD

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:UN 195014.2. Désignation officielle deAÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité dégagée: E0

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section: 6, 7, 8.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 48 % (364 g/l)

Indications relatives à la directive P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

TECHNOLIT® DER WERKSTATTEXPERTE

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

825038_776366_4361099_Blitz_Politur_Spray

Date de révision: 24.04.2019 Page 10 de 10

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Indications de changement: Voir section 9, 15, 16

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: http://abk.esdscom.eu

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une
	exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)